

Projet de complémentaire santé départementale



Le budget 2016 du Loiret sera voté lors de la session, jeudi et vendredi, du conseil départemental. (Archives) - Saran REDACTION

Le budget 2016 du Loiret sera voté lors de la session, jeudi et vendredi, du conseil départemental. Il s'élève à 646,7 millions d'euros cette année.



Cette séance sera aussi l'occasion de présenter le projet de complémentaire santé que le Département compte déployer sur le territoire. Le conseil départemental sera le relais de l'association Actiom, à l'origine déjà de mutuelles communales.

> A lire : [Solterre, aux portes de l'agglomération, va proposer une mutuelle à ses habitants](#)

L'objectif du Département est de permettre à tous les habitants du Loiret, quelle que soit leur situation, de pouvoir adhérer à une mutuelle à un tarif abordable. Le projet pourrait se concrétiser au cours du premier semestre.